

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 26931

Intitulé

Coach professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix-Marseille - Faculté d'économie et de gestion (FEG Aix-Marseille)	Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un expert dans les domaines de l'accompagnement individuel et collectif des travailleurs salariés et indépendants, et de la gestion des ressources humaines. Il peut être salarié d'une organisation ou s'établir comme consultant en coaching d'entreprise.

- Il présente son activité aux responsables des organisations et aux collaborateurs pour présenter le contenu et les apports de la démarche de coaching
- En tenant compte du contexte social et économique de l'organisation dans laquelle il intervient, il analyse les besoins du client afin de définir les objectifs et le contenu de l'intervention
- En tenant compte du contexte concurrentiel et de la demande du client, il propose et négocie un contrat d'intervention ainsi que les conditions particulières de l'intervention
- En s'appuyant sur une méthodologie d'intervention, il conduit des entretiens auprès des personnes et des collectifs accompagnés afin de définir leurs ressources, leurs objectifs et les obstacles afin de faire émerger les différentes options d'accompagnement
- En tenant compte des caractéristiques propres à chaque personne accompagnée et à l'organisation, il met en œuvre la démarche permettant d'atteindre les objectifs prévus dans le contrat d'intervention
- En s'appuyant sur les expériences d'intervention, il complète et améliore ses techniques d'intervention afin de pouvoir proposer des réponses pertinentes aux futures demandes

Les capacités attestées :

- En tenant compte du contexte de l'entreprise, savoir présenter le coaching à de futurs clients ou prescripteurs enfin d'en donner une vision convaincante et réaliste
- En s'appuyant sur ces expériences antérieures et sur une connaissance des différents types d'accompagnement, savoir communiquer sur son identité de coach pour différencier son approche par rapport au conseil, mentorat,

tutorat et à la formation

- En situant l'individu dans son contexte organisationnel et personnel, comprendre la demande, en saisir les thèmes possibles, le cadre probable, afin de pouvoir proposer une offre pertinente
- Maîtriser les bases des principaux outils et approches, en connaître les applications de manière à proposer une offre d'intervention qui corresponde aux attentes de la personne coachée
- Connaissance des conditions et du cadre d'un coaching (respect de normes et de règles notamment au niveau de l'éthique en matière de confidentialité, respect de la personne) de manière à être vigilant sur toutes tentatives et tentations de sortie du cadre
- En s'appuyant sur des techniques de communication, capacité à instaurer un cadre sécurisant et incitant à l'expression de soi pour le coaché.
- En mobilisant des grilles d'analyses appropriées, répertorier toutes les données du problème, identifier tous les acteurs avec rigueur et précision
- Identifier s'il y a lieu la ou les demandes implicites afin de les prendre en compte dans l'accompagnement
- Explorer le vécu du coaché dans la situation et au regard de sa personnalité
- Co identifier les différents scénarios possibles avec le coaché afin de lui proposer plusieurs alternatives d'accompagnement
- Accompagner le coaché au choix d'option
- En s'appuyant sur le droit des contrats, connaître les différents types de contrat (contrat tripartite- individuel) afin de proposer un contrat qui permette de réaliser l'intervention dans un cadre sécurisé sur un plan juridique
- Choisir celui le plus adapté, le rédiger et en définir les modalités (lieu, fréquence, horaires, nombre de séances, tarif, conditions d'annulation, obligations des parties)
- Définir en collaboration avec le coaché les objectifs à atteindre
- En s'appuyant sur une méthodologie d'intervention, mettre en oeuvre les caractéristiques de la posture : écoute, empathie, acceptation inconditionnelle de l'autre, questionnement-reformulation.
- Explorer la situation du point de vue du coach
- Explorer le vécu du coaché
- Explorer des situations de réussite vécues par le coaché
- Mettre en regard les résultats obtenus et les objectifs prédéfinis dans le contrat pour conclure le contrat et mettre en évidence les apports de l'intervention

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le coach professionnel exerce son activité à titre de consultant indépendant (coach externe) ou de salarié (coach interne) dans tout type de structures (grandes entreprises, PME, artisans) dans le secteur privé, dans les secteurs public et associatifs.

- Coach indépendant
- Consultant en organisation et en gestion des ressources humaines
- Responsable gestion des carrières
- Responsable formation
- Responsable ressources humaines
- Manager responsable de centre de profit

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation se déroule sur 2 semestres, elle comprend 315h de formation et un stage obligatoire d'une durée de 1 mois minimum (sauf alternants et salariés). Le calendrier est de 5 jours de formation par mois pendant 12 mois.

Les modules

1. L'entreprise et ses enjeux
2. Fondamentaux et champs du coaching
3. Les différents types de coaching
4. Apports théoriques, approches et outils
5. Pratique du coaching : intégration et supervision
6. Elaboration du projet professionnel et mémoire

Le diplôme est obtenu après validation des modules d'enseignement s'effectuant comme suit :

- Contrôles écrits ou oraux concernant les modules de cours
- Évaluation du mémoire par un jury composé de professionnels et d'enseignants universitaires
- Le stage ou l'apprentissage est apprécié conjointement par l'entreprise et par un enseignant

Pour valider une UE, l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux sauf si l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 aux modules 5 et 6 qui attestent de la capacité à exercer la fonction de coach professionnel.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 4 personnes : 50% d'enseignant et de 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de 4 personnes : 50% d'enseignant et de 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de 4 personnes : 50% d'enseignant et de 50% de professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury composé de 4 personnes : 50% d'enseignant et de 50% de professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		Jury composé de 4 personnes dont 2 enseignants, un représentant des employeurs et un représentant des salariés conformément aux textes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
---	--

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 30 septembre 2012, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Effectifs formation

2013/2014 : Diplômés : 15 (10 femmes et 5 hommes)

2012/2013 : Diplômés : 6 (4 femmes et 2 hommes)

2011/2012 : Diplômés : 8 (4 femmes et 4 hommes)

Autres sources d'information :www.feg.univ-amu.fr[Site internet université Aix Marseille](#)**Lieu(x) de certification :**

Faculté d'économie et de gestion : 14 avenue Jules Ferry, 13100, Aix en Provence

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence

Historique de la certification :